Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Octobre 1890 No. 1.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

A UN ENFANT

Mon chérubin, ton âme est pure
Ainsi que le doux lys des champs,
Dont le calice est sans souillure
Et que n'ont point flétri les vents.

Mais nous, les voyageurs du monde,
Qui passons comme des rumeurs,
Dans notre course vagabonde,
Bien des remords sont dans nos cœurs;

Et le regret qui nous déchire,
Nous poursuit toujours, en tout lieu:
C'est la robe de Déjanire,
C'est comme un vêtement de feu.

Dans ton œil noir, dont la prunelle
Déjà regarde avec ardeur,
Je vois briller une étincelle.....
Enfant prends bien garde à ton cœur.

Comme la rose qui sommeille
Tremble sous les vents embrasés,
Frisonne ta lèvre vermeille......
Enfant, prends garde à tes baisers.

Conserve longtemps dans ton âme
L'innocence des premiers jours,
Si tu dois aimer une femme......
Enfant, choisis bien tes amours.

DENNIS RUTHBAN.

UNE HISTOIRE LOUCHE

Oh oui, louche! Tellement qu'un colonel, un capitaine, un adjutant et cent vingt hommes ont failli en devenir fous, qu'un médecin major y a perdu son latin, une commission de réforme son dérangement et que personne n'en aurait su le fin mot, si je n'étais pas là pour le dire.

Imaginez-vous deux frères jumeaux, se ressemblant comme en pareil cas, sauf que l'un d'eux est affligé d'un œil un peu de travers. Petit défaut, d'ailleurs pas très accentué, auquel personne ne fait attention, dans le village, pas plus la famille que les voisins, et lui-même.

Jacques est leur nom à tous deux, comme il arrive souvent à la campagne, mais on les distingue en appelant Jacquot le plus jeune selon la loi. Celui-là est un débrouillard fini; son frère Jacques est la douceur même. Tous deux aident leur père à conduire le moulin de Nogent et s'étant partagé le travail selon leurs aptitudes, les affaires marchent à merveille.

Mais survient l'âge de la conscription. Les deux frères étaient appelés à faire parti du même appel. Jacques le pacifique exempte Jacquot le batailleur. La nature, compliquée des règlements, a de ces inconséquences!

Gros chagrins et grandes inquiétudes au moulin. Jacques, avec son caractère, pourra-t-il s'habituer au dur travail de sa vie nouvelle, aux brimades de ses camarades, aux sévérités de ses chefs? Les débuts sont pénibles pour celui qui n'a pas la vocation militaire ou l'énergie nécessaire pour y suppléer.

Hélas ces craintes n'étaient que trop justifiées. Lorsque Jacques, au mois de janvier, vient passer vingt-quatre heures au pays, il ne cessa de se plaindre, et d'envier son frère jumeau resté tranquillement au village

—Si j'étais à ta place, dit celui-ci, je saurais bien me tirer d'affaire et me trouver heureux. Les camarades? on leur répond à coups de poing; les chefs? on se fait bien venir d'eux en se montrant crâne sous l'uniforme, ils aiment ça!

—C'est facile à dire, je voudrais bien t'y voir! Pour moi je ne m'y habituerai jamais, j'y laisserai mes os, pour sûr!

—Tiens, tu me fais pitié! reste au moulin et donne moi ton uniforme; personne ne s'apercevra de la substitution. Je veux tâter, moi aussi, du métier militaire. Si je ne m'y plais pas, nous changerons de nouveau.

Voilà comment le lendemain matin, Jacquot, ayant non sans peine trouvé sa chambre et son lit, se réveillait à Rouen au milieu de ses nouveaux camarades.

—Tiens! un bleu qui louche, dit l'un d'eux.

Les deux frères n'avaient pas songé à cela.

—C'est vrai, s'écrient les autres. Qu'est-ce que tu as dans l'œil?

—Moi? rien, balbutie Jacquot.

—Mais si!.. Venez donc voir, vous autres. Ah! ah! il a un œil qui dit zut au capitaine et l'autre aux serre-file.

Et tous d'accourir, faisant les plaisanteries les plus saugrenues; mais comme la patience du jeune meunier a des bornes, il tombe à bras raccourcis sur les mauvais plaisants, qui ripostent. Bataille générale.

L'adjudant accourt au bruit, arrache Jacquot des mains de ses camarades, qui voulaient lui faire un vilain parti, et, devant son attitude peu militaire, le gratifie de quatre jours de salle de police.

On part à l'exercice. Le nouveau venu manœuvre nécessairement en dépit du sens commun; le capitaine crie:

—No. 3, quatre jours de salle de police pour vous apprendre à tenir votre fusil comme une guitare.

A la pose, il le fait appeler.

—Comment! mon garçon, vous ne savez même pas tenir votre arme après deux mois de présence au corps? Vous vous appelez?

Jacques Béchu.

—Ah! c'est vous Béchu? Vous en fais pas mon compliment! Vous, si calme, si doux d'ordinaire, vous ameutez toute la chambrée et vous perdez toute dignité au point de frapper sur vos camarades! Vous étiez ivre?

—Non, mon capitaine.

—Je vous dis que si, moi; ce serait inexplicable autrement. Et ne louchez donc pas comme ça!.. Vous entendez, ne louchez pas comme ça!..

—Mais, mon capitaine..

—Vous voulez vous moquer de moi, mon gaillard? Vous aurez huit jours de salle de police au lieu de quatre, pour vous montrer que je n'aime pas les fumistes. Rompez!

A son tour le colonel s'inquiète, au rapport, de ces douze jours de punition portés pour des motifs aussi graves. Lorsque le sergent-major rentre dans la chambrée, il appelle;

—Béchu!

—C'est moi.

Punition de l'adjutant portée à huit jours, punition du capitaine portée à quinze jours. Vous allez bien, vous! Le colonel vous demande, mettez-vous vite en tenue.

Brave homme au fond, le colonel! Il veut admonester en père de famille ce conscrit qui frappe ses camarades et se moque de son chef.

—C'est vous, Béchu!... Prenez une attitude militaire... Bien!... Vous vous mettez dans de jolis états, quand vous allez en permission! Inutile de vous dire que vous n'en autez plus, tant que vous n'aurez pas fait oublier votre conduite d'hier. Et ne louchez pas, hein? Je ne veux pas qu'on se fiche de moi!

—Mon colonel...

—Je vous dis de ne pas loucher, sacrebleu! Qu'est-ce qui m'a flanqué un cosaque comme ça? Vous avez un œil de travers, à présent! Que diable! Vous déshonorez le régiment, mon garçon!

—Je ne peux pas faire autrement, mon colonel.

—Vous ne louchiez pas avant-hier, il n'y a pas de raison pour que vous louchiez aujourd'hui. Vous cherchez à vous faire réformer, mais j'arrive d'Afrique, moi, et on ne m'en fait pas accroire d'aussi fortes. Rompez! Vous resterez à la salle de police jusqu'à ce que vous ne louchiez plus.

Pourtant, dans cette lutte entre la nature et l'autorité militaire, celle-ci eut le dessous. Un mois après, Jacquot louchait encore. D'autre part, comme il continuait à se montrer le soldat le plus incompréhensiblement maladroit qu'on pût trouver, les punitions sur lui pleuvaient comme grêle.

Il fallait prendre un parti. Le colonel fit appel au corps médical du régiment.

—Mon cher major, dit-il, voyez donc le nommé Béchu, de la 3e du 4e. Je crois bien que c'est un farceur qui nous fourre dedans avec un strabisme simulé; en tous cas, il faut que ça change ou qu'il s'en aille, c'est un scandale!

Le médecin-major du 3e de ligne connaissait son affaire. On ne lui aurait pas fait prendre du sirop de gomme pour de l'absinthe! Il toisa Béchu des pieds à la tête, remarqua très bien son œil fin sous une apparente apathie, et sentit vaguement dans ce cas quelque supercherie.

—Hum! voyons, depuis quand louchez-vous comme ça?

—Depuis ma permission du jour de l'an, gémit Jacquot.

—Mais, enfin, pendant cette permission, qu'avez-vous eu? Un accident? une peur? une émotion?

—Je ne sais pas. Je m'en suis aperçu le lendemain, en me réveillant.

—On ne louche pas ainsi, à votre âge, sans raison. La vraie raison, moi, je vais vous la dire: vous voulez que je vous renvoie chez vous, n'est-ce pas? Eh bien! vous allez commencer par faire quinze jours de salle de police, ça vous guérira.

Quinze jours encore! la mesure était bonne, et Jacques était en retard! Il avait en ce moment quatre-vingt-quinze nuits à passer sur le bois sec du cachot!

Néanmoins, à peine était-il sorti de la visite, que le major écrivait:

Mon général,

Un homme du régiment a été atteint, au retour d'une permission de 24 heures, d'un strabisme très singulier, affectant tous les caractères d'une infirmité de naissance. Cet homme persistant à loucher, malgré toutes les punitions, j'ai l'honneur de vous demander la convocation extraordinaire de la commission de réforme pour étudier ce cas unique dans les annales militaires.

Le surlendemain, Béchu recevait une lettre du pays. Son oncle était mort et on lui demandait de venir à l'enterrement. C'était une occasion inespérée de rompre avec les douceurs de la salle de police. Jacquot en parla au capitaine, qui intercéda auprès du colonel.

—Allez chez vous, dit celui-ci, vous reviendrez ensuite reprendre vos punitions, satané cosaque! Et ne louchez donc pas comme ça, ajouta-t-il, vous allez compromettre votre uniforme!

Jacquot retourna donc au moulin de Nogont, où Jacques menait une existence exempte de tribulations. Aussitôt que le soldat fut entré, il défit son sabre, ôta sa capote, son képi, et déposant le tout sur le bras de son frère abasourdi:

—Tiens, dit-il, j'en ai assez; reprends ton fourniment et rends-moi ma blouse.

—Mais c'est toi même qui as voulu...

—Eh bien, je ne veux plus! Je croyais que le métier me plairait, il ne me plaît pas, voilà tout. Tu sais nos conventions? C'est à toi de partir.

Jacques reprit tristement le chemin de la caserne.

Mais voilà qu'à son arrivée le caporal de garde le hèle au passage.

—Eh! Béchu!

—Que me voulez-vous?

—Je crois, ma parole, que vous alliez coucher dans votre lit! La salle de police vous attend.

—La salle de police?

—Mais oui. Votre permission vous a déjà fait oublier les 92 jours de cachot qui vous restent à faire.

Ah! ce brigand de Jacquot, il ne s'était pas vanté de cela!

Mais ce fut bien pis encore quand, extrait de la salle de police dès le matin, Jacques Béchu fut mis en présence de la commission de réforme et du médecin major.

—Comment, gredin, vous ne louchez plus! cria celui-ci, hors de lui; comment! vous me faites écrire au général et convoquer la commission pour rien! Vous ne nierez plus la supercherie, cette fois? Vous aurez 15 jours de prison pour commencer!

Le colonel a porté à 30 jours, le général à 60. Cette punition, dit l'ordre, ne se confondra pas avec les 90 jours de punition déjà encourus par ce mauvais sujet que ses chefs devront surveiller de près à l'avenir.

Et pendant ce temps-là, Jacquot, les mains dans ses poches, tranquille comme Baptiste, surveille ses meules avec toutes les apparences d'une conscience pure.

GASTON CERFBERR.

Le Manitoba.

Mercredi, 15 Octobre 1890.

XXme ANNEE

Notre journal entre aujourd'hui dans sa vingtième année d'existence.

Nous n'avons pas à renouveler une profession de foi qui est connue. **Nous sommes** l'organe de la population française de tout l'Ouest canadien, et défendons ses intérêts envers et contre tous, mettant en jeu tout ce que nous avons de force.

Nos écoles séparées et l'usage officiel de notre langue ont été pendant les douze mois écoulés les deux principales questions que nous avons débattues. Nous continuerons de revendiquer ces droits dont l'infâme gouvernement Greenway-Martin nous a privés, bien qu'ils nous soient garantis par la constitution elle-même. Ils nous sont garantis par la constitution, c'est donc dire que la question n'est pas vidée. N'ayant rien à attendre des autorités fanatiques qui nous gouvernent ici, nous avons les yeux tournés vers la capitale fédérale et nous crions : Justice ! que l'on nous fasse prompte justice ! !

Comme par le passé, nous prêcherons la colonisation de Manitoba et des Territoires par les nôtres. Cette question, au dire des voix les plus autorisées et les plus compétentes, est de la plus haute importance pour la nation canadienne-française en ce pays. Il n'est pas encore trop tard : que l'on vienne s'emparer d'un riche héritage qui nous a été légué par les nôtres.

Nous ferons aujourd'hui un appel à nos abonnés. Nous n'avons pas pour habitude de les fatiguer en leur demandant le paiement de ce qu'ils nous doivent, mais à l'heure qu'il est, nous sommes dans la nécessité d'exiger que les abonnements soient payés régulièrement. Nous regrettons de le dire : plusieurs oublient les sacrifices que nous nous imposons pour maintenir le seul journal français qui soit publié dans tout l'Ouest canadien. Tous les comptes vont être expédiés, et nous comptons sur la bonne volonté de tous pour que remise nous soit faite promptement.

LE PROCUREUR-GENERAL EN CHASSE

Le procureur-général Martin n'ayant pas d'autre manière de revendiquer son honneur outragé par les attaques de la presse, s'est adressé aux tribunaux pour obtenir un certificat ; mais mal lui en a valu, car dans les deux causes portées devant le magistrat de police, il a été incapable d'inculper ceux qu'il attaquait.

La première action a d'abord été intentée contre M. W. F. Luxton, directeur du *Free Press* de Winnipeg ; mais n'ayant pas pu prouver l'accusation portée contre lui, le procureur-général a dû retirer sa plainte de la cour.

Cette première tentative ayant échouée, une nouvelle plainte fut portée ; mais cette fois ce fut l'un des rédacteurs, M. Donald J. Beaton, qu'on attaqua. M. Martin n'eut pas plus de succès qu'avec M. Luxton et il dut se retirer gros Jean comme devant

Hier, M. Martin portait une nouvelle plainte contre M. Luxton, mais la cause a été ajournée.

Si le procureur-général tient tant à sa réputation, pourquoi ne nomme-t-il pas une commission respectable qui soit chargée de faire une enquête minutieuse sur toutes les accusations portées contre lui et ses collègues.

Espère-t-il se disculper en faisant des procès à la cour de police ? C'est un endroit bien malsain pour un homme qui devrait avoir au moins assez de dignité pour ne pas descendre en ces bas lieux; mais M. Joseph Martin n'en a pas, c'est un fait connu depuis longtemps déjà.

LES FINANCES FEDERALES

L'état du revenu et des dépenses à compte du fonds consolidé de la Puissance du Canada, pendant le premier trimestre de l'exercice en cours, est tout à fait satisfaisant, comme on peut en juger par les chiffres suivants qui ont été fournis au département des finances, jusqu'au 30 septembre dernier :

REVENU.

Douanes	$2,211,746.71
Excise	529,494.76
Département des Postes	160,000.00
Travaux Publics, y compris les chemins de fer	328,048.02
Divers	75,212.69
	3,302,502.18
Revenu au 31 août 1890	6,425,691 29
Total pour les trois mois	9,828,193 47
Dépenses pour septembre	1,697,662 58
Dépenses au 31 août 1890	4,274,434.17
Total pour les 3 mois	5,972,096.75
Surplus	3,856,097 00

C'est donc une augmentation de surplus de près de $507,000 sur la période correspondante de l'année dernière. A cette date l'an dernier le surplus était de $3,300,000.

La dette nette au 30 septembre dernier était de $234 689,326. Dans le cours du mois la dette a diminué de $1,870,603.

Les dépenses à compte du capital pendant les trois mois, c'est-à-dire pour les travaux permanents, se sont élevées à la somme de $1,061,536.

Nous avions donc raison de dire, en commençant, que nos finances étaient dans une situation tout à fait favorable ; les chiffres que nous venons de donner le démontrent clairement. Quand un gouvernement solde ses finances par un surplus presque continuel, on peut dire sans crainte qu'il marche dans le vrai chemin et que l'administration de la chose publique est entre bonnes mains.

DESAVEU

Une dépêche d'Ottawa mande que deux des Ordonnances de la législature des Territoires du Nord-Ouest seront désavouées, comme étant *ultra vires*. Ces deux Ordonnances sont celles concernant la chasse du gibier, par laquelle les indiens sont, tout comme les blancs, privés du droit de chasse en certaines saisons ; la seconde est au sujet de la pratique dans les cours de justice. Or, les indiens étant sujets à la législation fédérale et les cours de justice actuelles étant une institution aussi fédérale, le ministère de la justice n'admet pas l'intervention des autorités locales en ces matières.

LE DIOCESE DE SAINT-ALBERT.

Durant le premier Concile Provincial, tenu à Saint-Boniface en 1889, plusieurs changements ont été décidés dans l'organisation territoriale de la Province Ecclésiastique de Saint-Boniface, qui, comme on le sait, comprends en outre de l'archidiocèse, le diocèse de Saint-Albert, les vicariats apostoliques de la Colombie Britannique et d'Athabaska McKenzie. Mais aucun de ces changements ne peut se faire, ni être connu du public avant d'avoir été préalablement approuvé par la Cour de Rome.

Le premier connu a été la création en diocèse régulier, sous le nom de New-Westminster, du vicariat apostolique de la Colombie.

Aujourd'hui nous apprenons par dépêche de Rome que le diocèse de Saint-Albert est subdivisé pour former un nouveau vicariat apostolique, dit de la Saskatchewan, comprenant la partie orientale de ce diocèse.

Le titulaire de ce nouveau vicariat n'est pas encore nommé ; mais cette nomination ne peut tarder.

LA RECOLTE DU BLE AU CANADA

UN SURPLUS DE 10 MILLIONS DE MINOTS POUR L'EXPORTATION

Les estimations de la récolte de blé au Canada cette année sont les suivantes :

Provinces.	Boisseaux.
Ontario	24,300,000
Manitoba et les territoires	15,000,000
Les autres provinces	1,000,000
	40,000.000

Le Canada a besoin des quantités suivantes :

Ontario a besoin pour semence	2,000,000
Manitoba et les territoires	1,000,000
Les autres provinces	125,000
Pour la consommation du Canada	26,850,000
	29,975,000

Ce qui donne un surplus pour l'exportation de 10,325.000 minots.

La récolte du blé en Canada cette année dépassé de 13,000,000 de boisseaux celle de 1889. L'estimation à 15,000,000 de boisseaux pour le Manitoba et les Territoires est très raisonnable et sera beaucoup plus près de la vérité que les estimations faites jusqu'ici.

Nouvelles Politiques

—Les ministres fédéraux seront presque tous de retour à Ottawa dans le cours de cette semaine.

—L'hon. M. Laurier a commencé une série d'assemblées publiques en faveur de la réciprocité illimitée. De son côté Sir Richard Cartwright en fait autant dans la province d'Ontarion.

—C'est le 4 novembre prochain que la législature de Québec se réunit.

—L'on annonce que les brefs pour l'élection de Napierville seront lancés immédiatement. Le notaire J. Blain sera le candidat libéral en remplacement de M. Ste Marie élu à la législature de Québec.

—Sir John Thompson, ministre de la justice, a déclaré mardi, dans un discours, à Antigonish, N.-E., que le gouvernement est en faveur de la réciprocité dans les produits naturels mais opposé au libre échange des produits manufacturés. Il a ajouté que, depuis deux ans, depuis que nous subventionnons une ligne de *steamers* qui voyage entre ce pays et les Indes Occidentales, nous y avons envoyé plus de produits agricoles que nous n'en avons envoyé aux Etats-Unis pendant aucune des deux années du traité de réciprocité.

L'hon. ministre a dit à ses électeurs qu'il se présentera de nouveau à leurs suffrages.

—Les conservateurs n'ont pas encore choisi leur candidat à Portneuf On a parlé de M. Lunière Taschereau mais celui-ci a dit samedi qu'il était décidé à ne pas briguer les suffrages des électeurs. Toutefois le *Morning Chronicle* persiste à croire que M. Taschereau sera le candidat conservateur.

—Le *Travailleur* nous apprend que M. Henri W. Lévesque, le nouveau député de Frenchville, Maine, est un tout jeune homme comptant à peine 25 ans. M. Lévesque est né à Frenchville même et y fait depuis quelques années un commerce très florissant.

—Il est toujours rumeur d'une fusion des deux grands journaux anglais de Toronto, le *Mail* et l'*Empire*. Il n'y a guère d'étonnement à cette union, car la nuance entre les deux est bien légère.

—Un arrêté du conseil fédéral canadien vient d'interdire aux sauvages du Nord Ouest de vendre ou d'échanger les récoltes de leurs réserves sans la permission des agents du gouvernement

L'ORGE A DEUX RANGS.

M. le professeur Saunders, directeur de la Ferme Expérimentale à Ottawa, vient d'expédier en Angleterre de magnifiques échantillons d'orge à deux rangs, qui seront exposés à la douzième exposition annuelle des Brasseurs anglais, le 20 du mois courant à la Salle royale d'Agriculture à Londres. Tous ces échantillons ont été récoltés sur la Ferme Expérimentale et sont de bonne qualité. L'effet de cette exposition sera très importante pour les cultivateurs canadiens. Maintenant que le marché des Etats-Unis va leur être pratiquement fermé pour l'orge ordinaire qu'ils ont cultivé jusqu'ici, ils trouveront un nouveau marché beaucoup plus avantageux s'ils se mettent à cultiver l'orge à deux rangs, la seule qui convienne aux brasseurs anglais, et pour laquelle ceux-ci offrent un prix double de celui auquel se vend l'orge canadienne.

Mgr Tache dans l'Ouest

Parti samedi, le 4 courant, avec Mgr Grandin, le Rév. Père Leduc et M. l'abbé Messier, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface passait les journées de dimanche et lundi à Régina. S'étant rendu dans la nuit à Balgonie, il a visité, le 7, l'établissement des Allemands venus de Russie. Dans la nuit suivante, Sa Grandeur s'est rendue à la station de Qu'Appelle où Elle a passé toute la journée de mercredi. Le lendemain Mgr allait à la Mission de Qu'Appelle où il est resté jusqu'à dimanche après midi, alors qu'il revenait à la station et en repartait la nuit pour Saint Boniface, où il nous arrivait lundi soir avec son compagnon, M. le curé Messier.

A REGINA.

A Régina, Monseigneur a donné la confirmation à 11 personnes, a assisté à la grand'messe et aux vêpres, prêchant à ces deux offices et répondant aux adresses qui lui ont été présentées en anglais et en français. Dans ces adresses, les catholiques de la capitale du Nord-Ouest ont protesté énergiquement contre les lois iniques qui veulent ravir aux catholiques leurs écoles séparées.

Le 5 au soir, NN SS. les Evêques et les prêtres qui les accompagnaient ont dîné à l'Hôtel du Gouvernement, et Mgr l'Archevêque en a accepté l'hospitalité pour la nuit.

Le Rév M. Proth, chargé des missions à l'ouest de Régina, put s'y trouver pour rendre compte des postes auxquels il prodigue ses soins.

Mgr a été très heureux de constater le progrès qu'a fait Régina, et l'élément catholique de la population lui a procuré une vive satisfaction, tout comme le zèle du digne pasteur, M. l'Abbé Graton, s'est manifesté par les soins spirituels donnés à ses ouailles et aussi par le fini de l'établissement religieux qu'il y a complété.

A BALGONIE ET A LA STATION DE QU'APPELLE.

A Balgonie Mgr a confirmé trente personnes et a été témoin de démonstrations de foi et de piété qui l'ont profondément touché. La chapelle est bien convenable, et tous y prient et y chantent avec un entrain admirable. C'est M. l'abbé Roy qui est le missionnaire de cette localité.

Le temps qui a été très mauvais ainsi que les chemins ont empêché les fidèles qui habitent à longue distance de la Station de Qu'Appelle de s'y rendre, aussi le nombre des confirmés n'a été là que de cinq.

A LA MISSION DE QU'APPELLE.

La mission de Qu'Appelle et l'école industrielle qui y est adjacente continuent l'œuvre admirable qui s'accomplit dans ces parages. Quoique Mgr y eut donné la confirmation l'année dernière, il a encore administré ce sacrement à 54 personnes, dont la plupart sont des païens convertis.

Quatre Pères Oblats et un Frère sont chargés de la Mission de Qu'Appelle et des vingt réserves sauvages qui s'étendent autour dans un rayon de plus de soixante milles. Deux de ces Pères ont la charge de l'Ecole Industrielle qui compte 150 enfants ; six dévouées Sœurs de la Charité prodiguent aussi leurs soins à ces enfants sauvages. Le résultat est admirable, et le gouvernement fédéral mérite certainement la reconnaissance du pays pour le bien qui s'opère dans les établissements de ce genre.

Mgr l'Archevêque se trouvait au milieu de ses frères de Qu'Appelle au 45me anniversaire de son ordination comme prêtre et de sa profession religieuse, et, coïncidence assez curieuse, c'était aussi le 25me anniversaire de la 1ère messe que Mgr a dite à Qu'Appelle lorsqu'il y alla en 1865 pour choisir l'emplacement et faire les préparatifs nécessaires à l'établissement de la mission qui est aujourd'hui pour lui une source de si abondantes consolations.

Ces consolations ont été le partage de Mgr pendant tout son voyage ; tout ce qu'il a vu était de nature à lui être agréable. Il ne manque à tous les postes où se trouvent nos zélés missionnaires qu'une plus nombreuse population, et Mgr nous dit que le seul regret qu'il ait éprouvé ça été de ne pas voir un plus grand nombre de catholiques à la Station de Qu'Appelle et à quelques autres endroits.

SANTÉ DE MGR L'ARCHEVÊQUE.

Nous avons été agréablement surpris de voir que Mgr ne paraît pas trop fatigué de son voyage, malgré le mauvais temps qui s'est prolongé pendant 8 jours de son absence. Sa Grandeur nous dit qu'Elle doit en cela une grande reconnaissance à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien qui a bien voulu, encore cette fois, mettre un char spécial à la disposition de notre vénérable Archevêque et de ses compagnons. A la station de Qu'Appelle, à Balgonie, à Régina, les convois passent tous de nuit, tant en allant à l'ouest qu'en revenant à l'est. On comprend facilement la fatigue qui en aurait résultée si Mgr n'avait eu à sa disposition que les chars ordinaires ; mais un char spécial qui se détachait et se rattachait au convoi suivant les exigences, a épargné au vénéré prélat la plus grande partie de la fatigue, et nous en remercions la Cie du Pacifique.

MGR GRANDIN.

Mgr Grandin a dû prendre les chars mardi, le 7, de Régina pour Prince-Albert. C'est tout un événement que ce chemin qui vient d'être mis en opération. Dire qu'on peut aujourd'hui aller de Winnipeg à Prince-Albert en trente heures ! Que de fois Mgr Grandin a mis trente jours pour faire le même trajet ! Et au lieu d'un char spécial c'était une charette du pays, ce qui n'était pas précisément la même chose. De Prince-Albert Mgr Grandin reviendra à Régina pour de là se rendre à Calgary, puis à Saint-Albert.

Rev. Pere Allard, O.M.I., V.G.

Samedi, le 4, c'était fête pour la population catholique de Saint-Patrice de Selkirk: on y célébrait le 25me anniversaire de prêtrise de notre digne et bien-aimé pasteur le Rév. Père J. Allard, O.M.I., Vicaire-Général de l'archidiocèse, chargé de la paroisse depuis le départ du Rév. Père Baudin, O.M.I., en 1880. L'élite des protestants de la ville s'était unie aux catholiques de l'endroit pour former un bouquet de noces d'argent, en même temps qu'une bourse généreuse était offerte, comme faible tribut de reconnaissance pour les bienfaits des dix dernières années. N'ayant pu devancer l'anniversaire du 23 septembre à cause de l'absence du Rév. Père, en voyage à Deloraine, le dimanche précédent, plusieurs amis et dévoués paroissiens se sont réunis au presbytère la veille au soir, et M. J. E. Mailhot a lu, au nom de tous, l'adresse suivante :

Au Très Révérend Joachim Allard, O.M.I., Vicaire-Général :

Très Révérend Père :—

Nous avons vu avec plaisir les citoyens de Saint-Boniface et d'ailleurs vous présenter des adresses et des cadeaux à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de votre ordination. Il semblerait que nous, vos paroissiens, aurions dû être les premiers à vous féliciter et vous fêter, mais des circonstances incontrolables que vous connaissez nous en empêchèrent. Cependant, nous ne voulons pas laisser passer cette belle occasion sans vous donner une petite preuve que nous apprécions ce que vous avez fait et que vous faites encore pour nous. Ainsi, ce soir, nous vous prions d'accepter comme faible tribut de notre reconnaissance et de l'estime que nous vous portons, ce petit cadeau que j'ai le plaisir de vous offrir au nom, non-seulement des catholiques, mais de la population de Selkirk dont vous êtes l'ami. Avec ce cadeau, Très Révérend Père, nous vous offrons nos meilleurs souhaits ; et nous prions Dieu qu'il vous accorde sur cette terre une bonne santé et nous le supplions de prolonger encore de plusieurs années cette vie que vous savez si bien employer à son service et au progrès de notre sainte religion.

Selkirk, 4 octobre, 1890.

Le Rév. Père Vicaire-Général, répondit en termes appropriés et vivement sentis, témoignant la surprise, le plaisir et l'honneur que lui causait l'action spontanée et [illegible] des catholiques et protestants de Selkirk, Clandeboye, etc. Il remercia M. Mailhot agissant au nom de tous, et félicita ses paroissiens sur la bonne entente et l'esprit de charité qui règne entre eux et leurs frères amis séparés, sur les heureux développements de notre religion à Selkirk durant les 12 dernières années.

Avec l'aide de Sa Grandeur Mgr Taché, un bon terrain, une maison et une église ont été assurés et mis à la disposition du pasteur et de ses ouailles. Soyons fidèles, bons et reconnaissants, a dit le Rév. Père, et tout nous promet un avenir prospère. Après quelques moments d'une agréable et joyeuse causerie chacun se retira avec la satisfaction d'avoir soldé une dette de reconnaissance.

UN TÉMOIN.

Province de Quebec

—A la dernière réunion du conseil des Arts et Métiers, l'honorable F. Langelier a été désigné, avec M. S. C. Stevenson, secrétaire du Conseil, pour aller à New-York étudier le fonctionnement des écoles d'arts et métiers.

—A une assemblée de médecins tenue à Montréal le 1er courant, il a été décidé de célébrer le 50ième anniversaire de l'entrée en pratique de M. le Dr d'Odet d'Orsonnens, par un banquet qui lui sera donné au Saint-Lawrence Hall, demain.

—Les officiers des districts militaires 5 et 6 de Montréal vont offrir un banquet à Sir Adolpne P. Caron et lui présenter un cadeau.

—Le conseil de ville de Saint-Hyacinthe a décidé d'inviter Sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, à honorer de sa présence la pose de la première pierre des nouveaux édifices publics. Cette cérémonie a eu lieu hier.

—La grande ville de Montréal va de nouveau s'agrandir en s'annexant la petite ville de Sainte-Cunégonde, attenant à sa limite occidentale. Ce nouveau quartier ajoutera une dizaine de mille âmes à la population de la métropole.

—Il est tombé six pouces de neige au lac Saint-Jean, il y a quinze jours.

—Le Père Provincial des Oblats de Montréal et le Père Arnaud, de Bersimis, sont partis pour la France à bord du vapeur *Polynesian*.

—Morin, le condamné à mort de Montmagny, va probablement être exécuté. La cour d'appel a refusé un nouveau procès.

—Le jeune Houle, neveu de la victime du meurtre de la Pointe-du-Lac, est mis en accusation pour subir son procès au prochain terme de la cour criminelle.

—Le terrible accident arrivé à la traverse du chemin de fer, à Louiseville, est encore le sujet de toutes les conversations. Voici les faits tels que racontés : L'épouse du Dr Dostaler, de Maskinongé, était allée rendre visite à sa sœur, à Louiseville. Elle était accompagnée de Mme Piché, Mlle Héroux et de deux jeunes enfants de cinq ans environ.

En revenant à Maskinongé, dans une voiture, vers les neuf heures du soir, elles passaient à un endroit appelé la troisième traverse au-delà de Louiseville, lorsque leur voiture fut frappée par un train de fret du Pacifique en route pour Montréal.

Les trois femmes furent tuées sur le coup.

Les deux enfants échappèrent sans une égratignure.

Lors de l'accident, ils étaient dans les bras de leurs mères, et lorsque les employés du train recueillirent les cadavres mutilés des victimes, les enfants étaient dans les bras de leurs mères et criaient qu'ils étaient serrés trop fortement.

Ce pénible accident a plongé Louiseville et Maskinongé dans la plus profonde consternation, et toute la nuit, la population entière a été sur pied.

Mme Dostalar était la fille de M. George Champagne, riche cultivateur de Berthier, et frère de M. A. Champagne, recorder de Hull. Elle était âgée de 56 ans.

—Rémi Lamontagne, le meurtrier de son beau-frère Napoléon Michel, à Wolftown, dans les cantons de l'est, est condamné à être pendu le 10 décembre prochain.

Léda Lamontagne est condamnée à 1 an de prison et à $250.00 d'amende pour mépris de cour.

—Il y a eu un grand incendie à Montréal samedi matin. Les immenses clouteries de MM. Pillow et Hersey, situées sur le canal Lachine ont été brulées et 300 ouvriers restent sans emploi. Pertes évaluées à $80,000.

—Les architectes de la Province de Québec vont former une association de protection, pour empêcher les architectes étrangers de faire leur compétion.

—De nouvelles mines d'or, très riches dit-on, viennent d'être découvertes dans la Beauce.

Petit Courrier d'Europe

—Le bruit court à Paris que le cardinal Lavigerie est porteur d'une lettre du Président Carnot à Léon XIII. Dans cette missive, le Président de la République Française déclare que son gouvernement fera de nombreuses concessions à l'église, pourvu que les catholiques abandonnent leur attitude hostile contre la République.

—Les carlistes comptent faire élire une vingtaine des leurs aux Cortès, lors des prochaines élections générales en Espagne.

—L'Espagne essaie d'établir la réciprocité avec les Etats-Unis.

—On vient d'enrégistrer cinq nouveaux cas de choléra et deux décès causés par cette maladie à Barceloue, en Espagne.

—Les journeaux de France sont remplis de détails des révélations qui viennent d'être faites sur les agissements de Boulanger et de ses partisans, avant, pendant et depuis les dernières élections générales. Les journaux républicains attaquent violemment tous les partisans de Boulanger et du Boulangisme, et on dit que le gouvernement français a chargé des agents de vérifier l'exactitude de tous les détails du complot boulangiste, dans le but de poursuivre tous ceux qui ont trempé. On prétend aussi qu'à la prochaine session des chambres le cabinet proposera de prendre contre les familles royale et impériale exilées des mesures plus rigoureuses que celles existant actuellement, et qui entraîneraient la confiscation de leurs biens dans le cas où l'on viendrait à faire contre elles la preuve d'un acte de trahison : les poursuites criminelles pourraient être intentées dans le cas de complot ayant pour but de renverser l'ordre des choses établi.

—Boulanger va passer l'hiver à Malte.

—Le traité de paix qui vient d'être signé entre la France et le roi de Dahomey est dû aux efforts du Père Dorgère, un misssionnaire qui exerce une grande influence sur le roi Behanzin et qui est très respecté par toutes les tribus.

—Une dépêche de Bruxelles au *Times* dit que l'état de la maladie du roi de Hollande continue à s'aggraver. Le cabinet se réunira prochainement à l'effet de proclamer la régence rendue nécessaire par la maladie grave du roi.

—Le parlement anglais s'assemblera le 25 novembre.

—M. John Morley dit que la misère en Irlande est sérieuse et pressante, et qu'il est impossible d'imaginer les souffrances des classes pauvres. Il blâme la brutalité des constables de police et il ajoute que la visite qu'il a fait en Irlande l'a convaincu de plus en plus qu'elle doit avoir le droit de se gouverner elle-même.

—Dillon et O'Brien, les deux députés Irlandais qui ont été arrêtés récemment à la demande des autorités sous l'accusation grave d'avoir invité le peuple d'Irlande à la révolte se sont enfui, après avoir donné un fort cautionnement et malgré la surveillance de plusieurs hommes de police qui ne les perdaient pas de vue. Tous deux sont, on suppose, en route pour les Etats-Unis, où ils sont attendus ; mais on dit qu'un navire est parti d'Halifax pour aller les arrêter en mer.

Choses et Autres

—Les hostilités sont reprise entre le Guatimala et San Salvador.

—Le gouvernement fédéral vient de rembourser $1,000 en diverses sommes, à différentes personnes volées par des commis de postes qui se sont approprié des lettres chargées. La London Accident & Guarantee Co, qui s'était rendue responsable pour ces jeunes gens malhonnêtes, a payé cette somme au gouvernement.

—Les Mormons viennent de renoncer à la polygamie. Leur président, M. Woodruff a lu publiquement une déclaration officielle par laquelle il est expressément défendu aux "Saints du dernier jour" de se marier contrairement aux lois du pays.

—Aux dernières élections pour le parlement du Japon, on a élu dix catholiques, c'est-à-dire un catholique par trente députés. Ces catholiques ont été élus, malgré l'acharnement avec lequel des adversaires païens ont combattu ces candidatures. Ajoutons qu'au Japon on compte un catholique sur 10,000 habitants.

—Le nommé Day, qui a lancé sa femme dans la chute Niagara, vient d'être condamné à être pendu le 18 décembre prochain.

—Une lettre de M. Henri Mager, un savant géographe français, auteur de l'*Atlas Colonial*, nous apprend qu'il travaille en ce moment à une carte du Canada.

—Les généraux américains Erchard, Butterfield, Keyes, Fitzjohn Porter, Franklin, Slocum et Howard sont allés à bord d'un vapeur souhaiter, à l'entrée de la baie de New York, la bienvenue au comte de Paris et à son oncle le prince de Joinville, au grand scandale du consul-général de France, qui, dit-on, s'en serait plaint.

Le comte de Paris et sa suite doivent visiter les villes françaises du Canada. On prépare une réception à Montréal.

—Le mariage de la fille d'Alexandre Dumas, fils, Mlle Jeanne, avec M. d'Hauterive, a eu lieu jeudi le 9. Parmi les personnes qui ont assisté à la cérémonie se trouvaient Meissonnier, Halévy, Sardou et Claretie. Mme Albani a chanté l'*Ave Maria* de Gounod.

PERSONNEL

Sir Donald A. Smith, M. P., de Montréal, est depuis lundi à sa résidence manitobaine, à Silver-Heights.

Sir William Plowden, membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, est l'hôte de Sir Donald, à Silver-Heights. Lady Plowden et sa fille accompagnent Sir William.

L'hon. Thomas Greenway, à Toronto en ce moment, doit s'embarquer pour l'Angleterre le 18 courant.

M. le Vicomte de St. Exupéry est parti la semaine dernière pour Montréal.

—Le Rév. Père Lacombe est attendu en cette ville à la fin de la semaine.

M. H. Martineau, agent des Sauvages, au Lac Manitoba, est en cette ville depuis quelques jours.

Le Rév. Père H. Lory, S.J., est parti jeudi pour Montréal. Tous apprendront avec un profond regret que la santé du Rév. Père est bien compromise et que c'est sur l'avis du médecin qu'il a laissé le collège de Saint-Boniface, où il était recteur depuis 1885, c'est-à-dire depuis la prise de possession de cette institution par les RR. Pères Jésuites. Nous souhaitons au dévoué religieux un prompt retour à la santé.





NOS PENITENCIERS.

Il appert du rapport du ministre de la justice dont nous venons de recevoir un exemplaire, qu'au 30 juin 1889, il y avait dans les pénitenciers du Canada. 1195 criminels contre 1094 au 30 juin de l'année précédente, soit une augmentation de 101. De ce nombre, il n'y a environ que 32 femmes.

Le nombre des détenus reçus dans tous les pénitenciers pendant ce même exercice a été de 434; le nombre libéré, 333. contre 360 reçus et 425 libérés en 1887-88.

Chronique Locale.

—Pour le meilleur choix de gants et mitaines, allez chez F. E. Verge.

—On doit sous peu poser de nouvelles boites aux lettres dans les rues de Winnipeg.

—Nous avons eu un peu de neige dans la journée de lundi et hier; c'est la première de la saison.

—On a expédié une grande quantité de pommes de terre de Saint-Boniface aux Etats-Unis.

—La banque Commerciale de Manitoba a déclaré un dividende de 3½ p. c. pour les derniers six mois, soit 7 p. c. par an.

—Maisons à louer dans Saint-Boniface; aussi une dizaine de vaches. Pour conditions, s'adresser à l'hon. M. Girard.

—Durant toutes les soirées de la semaine dernière les outardes et autres gros gibiers sont passés allant vers le sud. Signe de l'hiver prochain.

—Pour couvertes de laine blanche et de couleurs à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—La retraite annuelle des élèves du pensionnat de Saint-Boniface commence aujourd'hui. On dit qu'elle est prêchée par le Rév. Père Lecompte, S. J.

—Il est passé deux trains chargés de bestiaux venant des ranches des Montagnes Rocheuses. Ces bestiaux sont destinés aux marchés anglais, viâ Montréal.

—On dit qu'une compagnie locale se forme à Winnipeg pour entreprendre la construction et l'exploitation d'un chemin de fer électrique dans la ville et les environs.

—Pour le meilleur choix de chaussures, claques et pardessus, allez chez F E. Verge.

—La saison des huîtres est commencée et c'est toujours chez M. Télesphore Pelletier de cette ville qu'on peut s'en procurer à la mesure ou au verre; elles lui viennent directement de Baltimore tous les deux jours. Chez M. Pelletier aussi, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin en fait de bonbons, fruits, tabacs, etc., etc. La maison est avantageusement connue.

—Dimanche prochain commenceront à l'église Ste Marie de Winnipeg les exercises d'une retraite prêchée par le Rév. Père McGrath, O. M I., de Lowell, Mass., E.-U.

—Pour un bon habillement fait sur commande, allez chez F. E. Verge.

—Il est passé plusieurs trains transcontinentaux chargés de thé venant de la Chine et du Japon. Ce thé est destiné aux marchés des Etats-Unis et des provinces de l'est.

—Le gouvernement de Manitoba ouvre un bureau d'immigration en Angleterre, et envoie là un M. McMillan pour en prendre charge. Ce monsieur part avec le premier ministre Greenway, samedi prochain.

—Une petite soirée littéraire et musicale aura lieu dans la salle du Collège, dimanche, le 26 courant, au profit de la Saint-Vincent de Paul. On ne manquera pas d'encourager cette œuvre louable à tous les titres.

—Pour un bon pardessus fait sur commande, allez chez F. E. Verge.

—La lumière électrique sera introduite dans quelques jours à St-Boniface. Les conduits sont déjà posés dans nos maisons d'éducation, au bureau de poste, dans les ateliers et les bureaux de notre journal et dans presque tous les magasins de la ville.

—Les premiers cinq mois d'existence de la Caisse d'Epargne de Saint-Boniface, ont été certainement un beau succès.

Le bureau a été ouvert tous les lundis de 7 à 9 hrs. p.m. pendant ces vingt-deux semaines, et on y a déposé la forte somme $1,800, près de $90 par semaine, reparties en 102 livrets.

Le bureau de direction a laissé le public apprécier les bienfaits d'une telle institution sans faire de réclame, mais comme les bienfaits de l'épargne sont connus un bien plus grand nombre pourraient bénéficier de cette institution. Dans Saint-Boniface seulement il devrait y avoir au moins 300 déposants. Non-seulement Saint-Boniface, mais les paroisses environnantes devraient s'empresser d'apporter leurs économies afin de les faire fructifier tout en les plaçant avec sécurité.

L'intérêt étant de quatre par cent, les dépôts payables à demande, la sécurité est parfaite, car ils sont confiés à une banque incorporée et privilégiée; enfin tout concourt à assurer la stabilité de l'institution.

Le bureau de direction serait même désireux d'établir dans chaque paroisse catholique des succursales pour la perception des dépôts, si on le désire, afin que l'institution puisse rendre le plus de services possibles.

Chronique de la Province.

Selkirk,

14 octobre—Malgré tous les efforts faits pour retrouver les cadavres des deux malheureuses victimes du *Keewatin*, de Beaujeu et Morphy, on n'a pas encore réussi.

Le bateau a été ramené ici par le vapeur *Aurora*, il est très peu avarié et peut être facilement réparé. Tout ce qu'on a pu retrouver ayant appartenu aux victimes sont deux carabines, deux révolvers, une ceinture de cartouches et des menottes, une casquette en fourrure portant le nom de "Réné de Beaujeu" et un tire-botte portant celui de "H. O. Morphy" Plusieurs Indiens sont à la recherche des corps.

—Tous les bateaux pêcheurs sont revenus du lac, chargés de poisson. La saison de la pêche est terminée et tous les pêcheurs sont satisfaits des résultats obtenus. Le poisson a été plus abondant cette année que les années passées.

Letellier.

10 octobre—Nous avons une bien belle moisson cette année; plusieurs de nos cultivateurs ont obtenu des résultats sans précédents à Letellier et à Saint Joseph.

—M. François Parent, autrefois de Rimouski, Qué, a plus de 2,000 minots de blé, 500 minots d'avoine, 100 minots d'orge et des légumes en quantité.

—M. André Dionne, venant de Maskinongé, Qué., récolte 6,000 minots de blé, à part l'avoine et autres grains.

—M. Trefflé Daneau, qui est venu de l'état du Michigan, a une récolte de 3,000 minots de blé; M. Bérard, environ 2,000 minots de blé; la famille Fraser, 4,000 minots; M. Xavier Sarazin, 2 000 minots; M. Adolphe Lacharité, 2,000 minots; son père, autant, et ainsi de suite des autres.

—Depuis que les battages sont commencés, nos cultivateurs livrent chaque jour plus de 5 000 minots de blé aux élévateurs de la station de Letellier.

NAISSANCE

MORIN—En cette ville, le 8 courant, Madame Louis Morin, une fille.

MARIAGE

MÉNARD-CLÉMENT—A la cathédrale, le 14 courant, par M. l'abbé Dubois, vicaire, M. Amédée Ménard, fils de M. Joseph Ménard, de cette ville, à Melle Marie-Louise Clément, fille de M. Norbert Clément, aussi de Saint-Boniface.

AGRICULTURE

MOYEN DE FAIRE DISPARAITRE LES CHARDONS PAR UN LABOURS D'AUTOMNE

Voici ce qu'écrivait à ce sujet, il y a quelques années, un agronome du Vermont, M. J. L. Edgerton :

Il y a plus de vingt ans, j'entrepris de labourer un champ de dix arpents, dans l'automne, pour faire mourir les chardons du Canada. C'était un sol léger et graveleux, ayant une pente d'à peu près cinq degrés. J'en labourai la moitié dans l'automne, aussi profondément que possible, sans l'engraisser. Je labourai l'autre moitié le printemps ; après quoi je labourai le tout sur le travers et le semai de blé-d'inde.

Il y eut bien peu de chardons la saison suivante sur le morceau que j'avais labouré dans l'automne. Pendant la croissance du blé-d'inde, il y avait peu de différence dans les deux partis du champ ; mais quand on déplucha le blé-d'inde on remarqua que les épis du blé-d'inde qui avaient crû sur le champ labouré dans l'automne, étaient mieux garnis que les autres.

Alors je n'hésitai pas à conseiller aux cultivateurs de labourer leurs terres légères dans l'automne, afin de faire disparaître les chardons et en même temps engraisser le sol.

LE SOIN DES HARNAIS

Un harnais qui a été sur le dos d'un cheval pendant plusieurs heures, durant les chaleurs ou dans un temps de pluie, devient humide ; s'il n'est convenablement nettoyé, le dommage causé au cuir par cette humidité est irréparable. Si après qu'on a enlevé le harnais dans cette condition, il est accroché sans aucun soin, les traits et les guides deviennent noueux, la selle et la bride restent tordues ; le cuir lorsqu'il est sec retient la forme que lui avait donné son état d'humidité, et lorsqu'on veut redonner au harnais sa première forme, le cuir et la couture en souffrent. On ne peut dans ce cas donner au harnais sa souplesse ordinaire, qu'en le frottant avec de l'huile ou de la graisse. L'eau cause du dommage au harnais, mais le dommage fait par la vase et l'humidité saline de l'animal est encore plus considérable. La vase en séchant absorbe la graisse et ouvre les pores du cuir par lesquels s'infiltre l'eau, tandis que le caractère salin de la perspiration du cheval brise le cuir et les coutures du harnais. Afin de donner plus de durée aux harnais, de les tenir en état de conservation, tout le cuir doit être lavé et huilé immédiatement après qu'il a été soumis à l'humidité ou sali par la vase. Si un harnais est complètement nettoyé deux fois par année, et chaque fois qu'il a été exposé à recevoir de l'humidité ou sali par la vase, le cuir conservera sa souplesse et sa force pendant plusieurs années.

UTILITÉ DU SEL COMMUN EN AGRICULTURE.

Un des effets du sel, lorsqu'on le répand sur la terre dans une juste proportion, est de donner une nouvelle vigueur aux plantes légumineuses et d'avancer leur croissance sans en altérer la saveur. C'est aussi une des substances les plus efficaces qu'on puisse employer dans un jardin pour la destruction des insectes.

Pareillement, on a trouvé que le sel est un préservatif certain contre les fâcheux effets de l'humidité si redoutables aux bestiaux. On le fait administrer avec succès aux chevaux dont les jambes se gonflent à la suite de grandes fatigues. Donné aux vaches, le sel ôte au lait et au beurre ce goût de navet qu'il contracte quelquefois quand on le nourrit avec cette plante. Le sel peut également être employé très utilement pour la conservatation des abeilles pendant l'hiver ; il faut, pour cela, qu'il soit mis en dissolution dans de l'eau bien claire et mêlé avec un peu de melasse ; dans cet état, le sel est pour ces insectes un préservatif excellent contre la dyssenterie, maladie à laquelle ils sont sujets,

DOSES DE SEL A ADMINISTRER AUX ANIMAUX.

Comme l'abus du sel à administrer aux bestiaux a ses dangers, et que cette substance peut être considérée comme un aliment ou un poison, suivant l'usage qu'on en fait, il est bon de connaître les doses qu'il est prudent d'administrer à chaque animal.

Aux chevaux, 1½ once le matin et autant le soir ; aux vaches, quand elles ont du lait, 2 onces le matin et autant le soir ; aux bœufs qu'on engraisse, 1½ once le matin et autant le soir ; aux veaux, ½ once le matin et autant le soir ; aux moutons, 3 onces par semaine, partageant également cette quantité pour leur en donner chaque jour, matin et soir.

NÉCESSITÉ D'UN BON POULAILLER

On peut facilement et à bon marché établir un poulailler confortable dans le coin d'une grange, remise ou autre dépendance. L'endroit devra être bien éclairé et du côté du sud ou de l'ouest, si c'est possible. Le papier-feutre goudronné est ce qu'il faut pour recouvrir le bois et a l'avantage de le protéger contre la vermine. Le poulailler doit être divisé en compartiments assez grands pour contenir 20 poules et pas davantage Les poules donnent de meilleurs résultats en petites colonies. Les volailles qui pondent ne doivent pas se trouver en trop grand nombre, sinon elles ne pondront pas longtemps. La température, dans les plus grands froids, doit être assez élevée pour empêcher l'eau de geler ; dans tous les cas, assez chaude pour que les crêtes des pondeuses ne puissent geler

Un plancher en bois vaut mieux que tout autre. Pendant les froids, la terre nue devient humide et ne peut sécher, et l'humidité signifie maladie et mort pour les volailles.

AUX ELECTEURS
Libres et Indépendants
DU
Comté de Pembina.

MESSIEURS,

Par erreur ou pour autre cause, mon nom n'a pas été mentionné devant la convention républicaine tenue à Bathgate le 27 septembre dernier, pour la charge de juge de comté. J'ai appris qu'il avait été dit que j'étais trop âgé pour remplir les devoirs de cette charge ; bien, si Dieu me conserve la vie jusqu'au 8 février prochain, j'atteindrai alors ma soixante-douzième année, et j'admettrai que je suis trop vieux pour prétendre être aussi alerte qu'un jeune homme, mais je me console à la pensée que mon esprit est aussi lucide que jamais ; je suis encore capable de comprendre la langue anglaise et capable d'écrire lisiblement et correctement comme peuvent le prouver les dossiers qui sont à mon bureau. Il y a maintenant près de six ans que vous m'avez elu à la charge de Juge de la Cour des Preuves de ce comté, et à chaque élection j'ai obtenu une majorité considérable, ce qui prouve que je n'aurais pas été une source de faiblesse pour le parti si j'eusse été mis en nomination.

Jusqu'à présent les émoluments de la charge n'ont point été considérables, ne s'elevant qu'à environ sept cent cinquante piastres par année, mais d'après la nouvelle loi le juge recevra un salaire qui rendra sa position plus avantageuse qu'elle ne l'a été jusqu'aujourd'hui.

L'on va vous demander à la prochaine élection de voter pour ou contre l'extension de la juridiction de la cour de comté, et je vous demande de bien considerer cette question. D'après la loi de l'état le comté de Pembina a chaque année deux termes de la cour de district, ce qui est bien suffisant pour la transaction de toutes les affaires légales du comté, et si la juridiction de la cour de comté devient plus considérable (peu importe le nom de celui qui sera élu juge) neuf causes sur dix, plaidees à la cour de comté, seront portées en appel devant la cour de district, augmentant par là la litigation et occasionnant une depense considérable dont la grande partie devra être payée par les cultivateurs du comté de Pembina ; il est clair qu'il faudra de nouvelles taxes pour payer les dépenses d'une cour de comté dont la juridiction aura été agrandie, et ce montant ajouté à la large somme que vous êtes maintenant forcés de payer chaque année comme taxes, vous sera une charge onéreuse. Messieurs, réfléchissez bien avant de voter pour l'extension de la juridiction de la cour de comté, chose qui ne peut rapporter de profit qu'à un seul homme, le juge, quel qu'il soit.

Je suis candidat pour la charge de juge de comté du comté de Pembina, et si je suis élu (et j'espère l'être) cette extension de juridiction me serait d'un grand avantage, mais je vous dis en toute honnêteté de voter contre, car autrement vous votez l'augmentation de vos taxes et vous ne retirerez aucun profit.

Messieurs, je suis tout-à-fait seul pour combattre l'alliance perverse de La Moure avec Conmy. Gaffeny n'est là qu'en passant, pour servir de point de mire ; c'est un des tours politiques du juge, car il pourrait sacrifier le Tout-Puissant lui-même pour parvenir à une fin politique.

M'étant efforcé de remplir fidèlement et honorablement les devoirs de ma charge dans le passé j'espère que vous me donnerez votre appui et voterez pour moi le quatrième jour de novembre prochain et me ferez ainsi l'honneur d'être le premier juge de comté élu pour le comté de Pembina dans notre état.

Bien respectueusement à vous,

E. A. ARMSTRONG.

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 14	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 18	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 15	à 0 18
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	1 00	à 0 00
Carrottes, le minot	1 00	à 0 00
Panais, le minot	1 00	à 0 00
Betterave, le minot	1 00	à 0 00
Oignons, le minot	1 25	à 1 50
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb.	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 75	à 0 82
Avoine, le minot	0 35	à 0 40
Orge, le minot	0 45	à 0 50